



Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

AVANTAGES

- Formation professionnalisante pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Un salaire plus élevé à la sortie des études : 28,5 K€ brut annuel en moyenne contre 24 K€ brut annuel pour les étudiants non apprentis (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Formation rémunérée mensuellement (non imposable) / pas de droits de scolarité
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- 70 % de professionnels en CDI en moyenne contre 48 % de professionnels en CDI non apprentis. (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Statut salarié donc comptabilisation des années travaillées
- Expérience professionnelle de poids sur un CV
- Des entreprises renommées en demande

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ou le concours interne à l'Institut Agro Rennes-Angers
- Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur

TÉMOIGNAGES D'APPRENTIS

"L'apprentissage, c'est avant tout une ouverture d'esprit, qui permet au plus grand nombre de dévoiler son potentiel."

"L'alternance permet de découvrir le monde de l'entreprise et de conforter ses choix professionnels, plus qu'un stage."

"L'apprentissage m'a permis, au-delà du salaire, de ressentir de la reconnaissance pour mon travail, mais aussi de la confiance professionnelle. Je rentrerai plus sereine dans la vie active."

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est uniquement calculée en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année de formation et du coût du SMIC (20 967 € brut annuel au 1er mai 2023).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti					
	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois
1 ^{re} année	43 %	751	53 %	926	100 %	1747,2€ minimum
2º année	51 %	891	61 %	1066	100 %	1747,2 € minimum
3º année	67 %	1 171	78 %	1363	100 %	1747,2€ minimum

Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

LA VALIDATION LINGUISTIQUE

- Une période obligatoire de 12 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
- TOEIC 785 ou Unicert II (ou III) en anglais
- Des cours d'anglais spécifiques aux apprentis à l'école

QUELLE ENTREPRISE?

L'entreprise idéale possède :

- un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
- une certaine taille en terme de personnel,
- un bon réseau de partenaires,
- des projets.

HORTICULTURE

- Centre technique ou interprofessionnel
- Collectivité.
- Entreprise de production, distribution ou commercialisation,
- Centre de recherche ou d'expérimentation...

VOIE D'ADMISSION

BTSA, BTS, BUT2, BUT3 Licence Pro

Année L2 statut Étudiant Sélection en interne, sur dossier et

entretien
Horticulture +
Paysage : 4 places

Concours national Apprentissage sur dossier, épreuves et entretien

Horticulture : 10 places

Paysage : 10 places

Année L3 · statut Apprenti

Année M1 · statut Apprenti

Année M2 · statut Apprenti

Diplôme d'ingénieur Institut Agro Rennes-Angers Spécialité Horticulture ou Paysage

CHOIX DE SPÉCIALISATIONS

- Innovations végétales urbaines
- Ingénierie des productions et des produits de l'horticulture
- Protection des plantes et environnement appliquée à l'horticulture
- Seeds and Plant Propagation ainsi que d'autres spécialisations ou parcours sur le campus de Rennes ou dans d'autres écoles agrocomiques.

LES DATES CLÉS

DÉC. > JANV. MARS AVRIL JUIN > AOÛT

Inscription au concours national AgroVéto / voie apprentissage

+ d'info sur : concours-agro-veto.net Épreuves écrites Oraux de sélection à l'école

Signature des contrats d'apprentissage

CONTACT









